



**ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027, 2028 ET 2029 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES**

1. Une séance extraordinaire du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil aura lieu le 7 juillet 2026 à 15 h 45, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2027, 2028 et 2029 de la Ville de Longueuil visant ses compétences locales.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 26 juin 2026  
Carole Leroux, avocate,  
Assistante-greffière de la Ville